



Liste des destinataires in fine

Marseille, le 25 juillet 2019

Nos références : D/2019/237821/NZE/JFR

Objet : Heurts de faune

PJ : Campagne de communication - divagation d'animaux

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

SNCF Réseau, propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire, est responsable de la sécurité des circulations et des personnes à bord des trains et du maintien de la régularité. À ce titre, nous surveillons et analysons les incidents de toute nature qui peuvent avoir des conséquences sur ces sujets prioritaires.

Les divagations d'animaux d'élevage (bovins, ovins, équidés, caprins) génèrent chaque année des heurts avec les trains et causent des perturbations sur le trafic ferroviaire. Dans certains cas, des accidents humains et matériels graves sont constatés.

**Les facteurs déclenchants de ces incidents sont souvent l'absence ou le défaut d'entretien des clôtures mais aussi un manque de vigilance.**

Nous tenon à vous alerter sur une tendance inquiétante en région Sud.

Ainsi, sur les 5 dernières années, nous dénombrons **495 incidents** sur notre région suite à la présence de bétail sur ou aux abords des lignes ferroviaires. En cumulé, cela représente **1000 heures soit environ 42 jours de retard** qu'ont subis les usagers, et près de **2800 trains impactés**.

Depuis le début de l'année nous avons déjà recensé trois incidents majeurs. Le heurt d'une vingtaine de moutons sur la commune de Monteux le 25 janvier, de plusieurs cochons noirs domestiques le 31 mars à Saint-Martin-De-Crau, et le heurt d'un troupeau de chèvres le 7 juin entre l'Argentière-les Ecrins et Briançon.

Pénalement et civilement, la responsabilité des éleveurs peut être recherchée et engagée.

.../...

La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés leur incombe. Les Codes pénal, Code de la route, Code rural et de la pêche maritime, Code des transports et Code civil précisent ce qu'ils encourent en cas d'entrave à la circulation des trains et/ou de mise en danger des voyageurs.

À ce titre une campagne d'information est en cours auprès des chambres d'agriculture afin de mener une campagne de sensibilisation auprès des éleveurs.

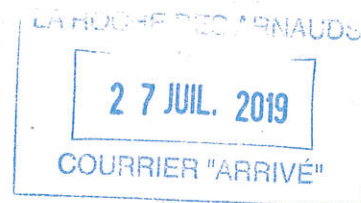
Afin d'informer le plus grand nombre, nous souhaiterions vous associer dès à présent à cette démarche en vous demandant d'apposer les affiches et de mettre à disposition dans vos locaux la lettre d'information jointe à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur territorial,



Jacques FROSSARD



## LISTE DES DESTINATAIRES

### Mairies de :

AIX-EN-PROVENCE, ALTHEN-DES-PALUDS, ASPREMONT, ASPRES-SUR BUECH, AVIGNON,

BARBENTANE, BEDARRIDES, BERRE-L'ETANG, BOLLENE, BRIANCON,

CANNES, CARPENTRAS, CARRY-LE-ROUET, CAVAILLON, CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, CHATEAUROUX-LES-ALPES, CHEVAL-BLANC, CHORGES, COURTHEZON,

EMBRUN, ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE, EYGLIERS, EYGUIANS,

GAP, GARDANNE, GONFARON, GRANS, GRAVESON,

JONQUIERES,

LA BATIE-MONTSALEON, LA BEAUME, LA FAURIE, LA GARDE, LA ROCHE-DE-RAME, LA ROCHE-DES-ARNAUDS, LA ROCHETTE, LANCON-PROVENCE, LAPALUD, LARAGNE-MONTEGLIN, L'ARGENTIERE-LA-BESSEE, LE, CANNET, LE MUY, LE PONTET, LE THOR, LES ARCS, LES PENNES-MIRABEAU, LES VIGNEAUX, L'ISLE-SUR-LA-SORGUE,

MANOSQUE, MARIGNANE, MENTON, MERINDOL, MIRABEAU, MONDRAGON, MONTEUX, MONTGARDIN, MORIERES-LES-AVIGNON, MORNAS,

ORANGE, ORGON, OZE,

PEILLON, PEYPIN, PERTUIS, PEYRUIS, PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE, PRUNIERES, PUGET-SUR-ARGENS, PUY-SAINT-ANDRE, PUY-SANIERES,

REOTIER, ROGNONAS, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS,

SAINT-CHAMAS, SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE, SAINT-CREPIN, SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE, SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES, SAINT-PIERRE-D'ARGENCON, SAINT-RAPHAEL, SAINT-VICTORET, SALON-DE-PROVENCE, SAORGE, SAUSSET-LES-PINS, SENAS, SEPTEMES-LES-VALLONS, SIMIANE-COLLONGUE, SOLLIES-PONT, SORGUES, SOSPEL,

TENDE, TOUET-DE-L'ESCARENE, TOULON,

VENELLES, VEYNES, VILLAR-SAINT-PANCRACE, VILLENEUVE.

